Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-108_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 6 juillet 2026

Service référent : **Mobilités**

Objet : Mobilités douces - Aire de service pour favoriser l'itinérance douce – Demande de subvention

L'An deux mil vingt-six, le 06 juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 30 juin 2026, s'est réuni à l'Espace Louison Bobet en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, Jean-Pierre BOUTAUD, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : Mme Marie-Hélène BERTRAND, M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-108_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 6 Juillet 2026
Délibération n°108/2026

Service référent : **Mobilités**

Objet : Mobilités douces - Aire de service pour favoriser l'itinérance douce – Demande de subvention

Rapporteur : Nicolas LECOMTE, conseil municipal, délégué aux mobilités et aux nouvelles technologies

Exposé :

En partenariat avec Destination Bretagne Sud-Golfe du Morbihan et l'Office de Tourisme Baie de Quiberon, des études d'aménagement d'une aire de services pour les piétons et les vélos sur l'itinéraire de la V45 (la Bretagne à Vélo) ont été réalisées à Quiberon.

La première partie des Jardins de Brétinio a été retenue au regard des conditions d'accueil favorables et la proximité de l'Office de Tourisme et de divers commerces.

Le cahier des charges implique l'installation d'une signalétique directionnelle, un abri ombragé d'une des tables de pique-nique (déjà présents), une consigne à bagages, un panneau d'affichage, un point d'eau potable extérieur aux sanitaires, une borne de réparation et des appuis-vélos.

Ces équipements seront ouverts à tous en favorisant l'itinérance douce (valorisation de l'accueil touristique).

La Région Bretagne propose le dispositif de soutien « Tourisme – Identité et transitions » à hauteur de 50% des travaux, avec une échéance de 4 ans pour leur réalisation.

Le plan de financement est le suivant :

	Dépenses (HT)
Aménagement et mobilier	26'540 €
TOTAL	**26'540 € HT**

	Recettes	
Région Bretagne	13'270 €	50%
Ville (autofinancement)	13'270 €	50%
TOTAL	**26'540 €**	**100%**

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-108_2026-DE

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet d'aménagement de l'aire de services pour favoriser l'itinérance douce ainsi que le plan de financement présenté et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions présentées et à signer tout document afférent à son exécution.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance du 23 juin 2026, la Commission municipale Aménagement, Urbanisme et Mobilités a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif d'aides Tourisme – Identité et transitions de la Région Bretagne,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**.

APPROUVE le projet d'aménagement de l'aire de services pour favoriser l'itinérance douce ainsi que le plan de financement présenté ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les fonds de soutien présentés dans l'exposé et à signer tout document afférent à leur exécution ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution à la Direction des Finances et de la Commande Publique ainsi qu'au Pôle Aménagement, Urbanisme et Déplacements ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 07 juillet 2026

Le Maire



Patrick LE ROUX

R. A. A. : 2025-
Classification actes :

Publié le 08 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-108_2026-DE